



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, RAMACKERS
Excusée : Mme LEBLOND

PV du 7 mai 2024

DEROGATIONS – SAISON 2023/2024 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 1^{er} et 2 juin 2024, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (épreuves, autres compétitions, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme «avisé» lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



ATTENTION

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende de 500.00 € pour toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) sur les 3 dernières rencontres amende de 500.00 € pour toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

- Fermeture des stades Babin à la Norville et Faillu à Egly les jours fériés.
- Fermeture du stade Babin à La Norville le samedi 8 juin 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy sous Sénart

Fermeture du stade municipal Maurice Perraguin du 11 décembre 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Brunoy

Fermeture du terrain du stade Parfait Lebourg le dimanche 23 juin 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie d'Épinay sur Orge

- Fermeture du stade du Breuil du 8 au 12 mai 2024.
- Fermeture des stades du Breuil et des Templiers les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de Marolles en Hurepoix

Fermeture du stade Norbert Batigne le samedi 25 mai 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie de Vigneux sur Seine

Fermeture du stade de la Concorde les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de La Ferté Alais

Fermeture du stade Carnot du jeudi 25 avril au mercredi 8 mai 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie de Saintry sur Seine

Fermeture du terrain de football situé sur le site des Montelièvres à compter du 7 mai 2024 jusqu'à nouvel ordre.



Arrêté Municipal de la Mairie de Villebon sur Yvette

Fermeture du complexe sportif Saint-Exupéry du 24 mai 2024 au 26 mai 2024 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de Vert le Petit

Fermeture du complexe sportif de la Cheminée Blanche le 8 mai 2024.

COUPES

La Commission remercie les membres du club de LISSES et les membres bénévoles du District pour leur collaboration lors des finales du 1^{er} mai 2024.

Résultats des finales

Catégorie	Club Receptant	Score	Club Visiteur
U14	GRIGNY US	5-1	PALaiseau US
U16	TREMPLEIN FOOT	1-2	LINAS MONTHLERY ESA
U18	FLEURY 91 FC	0-1	GRIGNY US
Seniors Essonne	ULIS CO	0-3	PALaiseau US

Finales

- Seniors District, CDM, Vétérans et +45 ans le 9 juin 2024 à **Etréchy**
- Seniors F à 11 et U15 F à 8 le 25 mai 2024 à **Saint Pierre du Perray**

CALENDRIERS

Seniors

Courriel de Tremplin Foot

nous informant du forfait général de sa première équipe Seniors évoluant en D1.

Le forfait général intervenant dans les 3 dernières rencontres de championnat, en application de l'article 23.6 du RSG du DEF comme suit : les points et les buts pour et contre acquis lors des matches contre les équipes de la Division restent acquis et les éventuels matches non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Matches donnés perdus par pénalité :

26095151 * St Michel FC 91 1 / Tremplin Foot 1 * Seniors D1 du 07 avril 2024 (remis à une date ultérieure)

Tremplin Foot 1 : (-1 point, 0 but)

St Michel FC 1 : (3 points, 0 but)

26095162 * Ulis CO 2 / Tremplin Foot 1 * Seniors D1 du 26 mai 2024

Tremplin Foot 1 : (-1 point, 0 but)

Ulis CO 2 : (3 points, 0 but)

26095167 * Tremplin Foot 1 / Ste Geneviève FC 3 * Seniors D1 du 2 juin 2024

Tremplin Foot 1 : (-1 point, 0 but)

Ste Geneviève FC 3 : (3 points, 0 but)



FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 20 AVRIL 2024

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 27834281 * Longjumeau FC 1 / Milly Gatinais FC 1

Reprise du dossier.

La Commission demande aux deux clubs le score de la rencontre pour sa réunion du 14 mai 2024.

FMI NON PARVENUE DU 24 AVRIL 2024

Seniors F à 11 * D1

Match n° 26754295 * Palaiseau US 1 / Athis-Mons USO 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 14 mai 2024.

FMI NON PARVENUES DU 27 AVRIL 2024

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 27834289 * Val Yerres Crosne 2 / Morangis Chilly FC 2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture du rapport du club visiteur.

La Commission demande un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 14 mai 2024.

Match n° 27834290 * Evry FC 2 / Milly Gatinais FC 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

FMI NON PARVENUE DU 29 AVRIL 2024

Seniors F à 11 * D1

Match n° 26754310 * Athis-Mons USO 1 / Boissy sous St Yon 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

FMI NON PARVENUES DU 4 MAI 2024

U15 F à 8 * Poule A

Match n° 27833311 * Val Yerres Crosne 1 / Orsay Bures FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.



Lecture du rapport du club recevant.

Amende réglementaire à Val Yerres Crosne et Orsay Bures FC pour modification de l'heure non déclarée (demande faite le 2 mai 2024, après la réunion de la Commission du 30 avril 2024, restée sans réponse d'Orsay Bures FC et non homologuée par le gestionnaire).

Match n° 27833313 * Evry FC 1 / Ste Geneviève FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 27834294 * Paray FC 1 / Evry FC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 27834296 * Morangis Chilly FC 2 / Brétigny FCS 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 27834297 * Viry Chatillon ES 1 / St Germain St Pierre 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

U15 F à 8

Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Villabé ETS 1 / Fleury 91 FC 1 * Poule A du 18 mai 2024 (remis) au 22 mai 2024 à 17 h 30

Accord de la Commission.

Match n° 27834288 du 27 avril 2024

Brétigny FCS 1 / St Germain St Pierre 1 * Poule A

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de St Germain St Pierre 1.

Amende réglementaire à St Germain St Pierre.



Match n° 27833275 remis au 11 mai 2024

Villabé ETS 1 / Orsay Bures FC 1 * Poule A

Demande de Villabé ETS de changement d'heure et de terrain via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 14h 00 au stade du Bras de Fer (terrain en herbe).

U18 F à 8

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Mennecy CS 1 / Dourdan Sports 1 du 25 mai 2024

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 28 AVRIL 2024

D4/B

Match n° 26215880 * Athis-Mons USO 1 / Arpajonnais RC 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D5/B

Match n° 26098766 * Draveil FC 3 / Boissy sous St Yon 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du courriel du visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 5 MAI 2024

D5/A

Match n° 26098581 * Plateau Saclay ES 2 / Morsang sur Orge FC 2

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 14 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI.

D5/C

Match n° 26099116 * Horizon Aventure ASS 1 / Bondoufle AMC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.



Match n° 26099119 * Evry Courcouronnes AS 2 / Benfica Yerres 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 5 mai 2024 à jouer le 19 mai 2024

St Vrain FC 2 / Coudraysien FC 2 * D5/C

Match remis du 7 avril 2024 à jouer le 19 mai 2024 à 15 h 00

Tremplin Foot 2 / St Michel FC 2 * D4/B

Match remis du 5 mai 2024 à jouer le mercredi 22 mai 2024 à 20 h 30, sous réserve de l'éclairage

Epinay sur Orge SC 2 / Draveil FC 3 * D5/B

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Itteville AS 1 /* Dourdan Sports 1 * D2/B du 26 mai 2024

Accord de la Commission.

Demande de changement de date et d'heure via Footclubs REFUSEE en application de l'article 10.3 du RSG du DEF (avant dernière journée championnat) (match à enjeu pour la 2^{ème} place)

St Michel FC 91 1 / Orsay Bures FC 1 * D1

500530 – Dourdan Sports (D2/B)

Rappel

La Commission rappelle la décision de la Commission Départementale de Discipline instruction du 24 avril 2024 ayant infligé une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHS FERMES de terrain dont un (1) avec sursis à l'équipe Seniors D2/B de Dourdan Sports à compter du 24 mai 2024, le terrain de repli devant être neutre et situé hors de la ville du club sanctionné (article 40.7 du RSG du DEF). La Commission demande au club de Dourdan Sports de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, avant le **28 mai 2024** pour la rencontre à domicile :

Match n° 26518169 : Dourdan Sports 1 / Verrières le Buisson 1 du 2 juin 2024

561185 – Association Sports Horizon Aventure (D5/C)

La Commission demande au club Association Sports Horizon Aventure de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, avant le **21 mai 2024** pour toutes les rencontres se déroulant à domicile, sous peine de match perdu par pénalité.



Match n° 26098771 du 5 mai 2024

Montgeron ES 2 / Champcueil FC 1 * D5/B

Courriel de Champcueil FC en date du vendredi 3 mai 2024 à 8 h 21, nous informant de son forfait avisé pour cette rencontre entraînant son forfait général.

Amende réglementaire à Champcueil FC pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

Le forfait général intervenant dans les 3 dernières rencontres de championnat, en application de l'article 23.6 du RSG du DEF comme suit : les points et les buts pour et contre acquis lors des matches contre les équipes de la Division restent acquis et les éventuels matches non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Matches donnés perdus par pénalité :

26098789 * Champcueil FC 1 / Epinay sur Orge SC 2 * Seniors D5/B du 26 mai 2024

Champcueil FC 1 : (-1 point, 0 but)

Epinay sur Orge SC 2 : (3 points, 0 but)

26098792 * Draveil FC 3 / Champcueil FC 1 * Seniors D5/B du 2 juin 2024

Champcueil FC 1 : (-1 point, 0 but)

Draveil FC 3 : (3 points, 0 but)

Match n° 26098557 remis au 9 mai 2024

Plateau Saclay ES 2 / Ballainvilliers AS 2 * D5/A

Demande de Ballainvilliers AS de changement de date via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 9 mai 2024.

Match n° 26098594 du 26 mai 2024

Villiers sur Orge FC 1 / Wissous FC 2 * D5/A

Demande de Wissous FC de changement de date via Footclubs.

Refus de Villiers sur Orge FC.

La Commission maintient la rencontre le 26 mai 2024 à 15 h 00.

CHAMPIONNAT CDM

Demande de changement de date, d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Villabé ETS 5 / Pays Limours ENT 5 *D1 * du 19 mai 2024 (remis) au 22 mai 2024 à 20 h 15 au stade du bras de fer (terrain en herbe)

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 26517286 remis au 8 mai 2024

SO Vertois 5 / Athis-Mons USO 5 * D1

Arrêté Municipal de fermeture.

La Commission reporte la rencontre au mercredi 15 mai 2024 à 20 h 30, sous réserve de l'éclairage.



CHAMPIONNAT U14

DEROGATIONS – SAISON 2023/2024 **HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE**

Le Comité Directeur maintient les horaires particuliers pour la dernière journée des U14 sauf pour la D1.

Les matches auront lieu à 16 h 00 pour cette division.

Le club d'Arpajonnais RC devra donc jouer à 16 h 00 au lieu de 14 h 30,

Le club de Fleury 91 FC devra donc jouer à 16 h 00 au lieu de 12 h 00,

Le club de Palaiseau US devra donc jouer à 16 h 00 au lieu de 15 h 30,

Le club de Val Yerres Crosne devra donc jouer à 16 h 00 au lieu de 14 h 00.

FMI NON PARVENUES DU 27 AVRIL 2024

D1

Match n° 26120802 * Val Yerres Crosne 1 / Ulis CO 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D3/A

Match n° 26121667 * Viry Chatillon ES 2 / Sud Essonne 1

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 4 mai 2024 à 13 h 40.

Amende réglementaire à Viry Chatillon ES pour transmission tardive.

D3/D

Match n° 26122509 * Evry FC 3 / Val Yerres Crosne 2

Reprise du dossier.

Lecture du courriel de l'arbitre. Remerciements.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 14 mai 2024.

D4/B

Match n° 27131991 * Arpajonnais RC 3 / Evry Courcouronnes 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.



D4/D

Match n° 26772338 * Vigneux FCO 3 / Benfica Yerres 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application (mot de passe de l'arbitre non reconnu).

FMI NON PARVENUE DU 30 AVRIL 2024

D4/A

Match n° 26762089 * Vert le Grand US 1 /Aigle Fertoise 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 4 MAI 2024

D2/B

Match n° 26121540 * Wissous FC 1 / Draveil FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

D3/B

Match n° 26122070 * Boussy-Quincy FC 1 / Ste Geneviève FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du courriel du club recevant.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

D4/A

Match n° 26762121 * Evry FC 4 / Saclas Méréville US 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 14 mai 2024.

D4/C

Match n° 26771359 * Evry FC 5 / Etampes FC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.



D4/D

Match n° 26772343 * Athis-Mons USO 1 / Vigneux FCO 3

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Arpajonnais RC 3 / Breuillet-Boissy ENT 1 * D4/B

Accord de la Commission.

Demande de changement de date et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Sud Essonne 2 / Breuillet-Boissy ENT 1 * D4/B du 18 mai 2024 (remis) avancé au 14 mai 2024 à 19 h 00

Accord de la Commission.

Match n° 26121674 du 4 mai 2024

Draveil FC 2 / Montgeron ES 1 * D3/A

La Commission reporte la rencontre au 18 mai 2024.

Match n° 27131989 remis au 11 mai 2024

Villabé ETS 3 / Sud Essonne 2 * D4/B

Demande de Villabé ETS de changement d'heure et de terrain via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 15 h 00 au stade Paul Poisson (terrain synthétique).

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 28 AVRIL 2024

D4/A

Match n° 27132226 * Longjumeau FC 2 / Montgeron ES 2

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 5 mai 2024 à 12 h 27.

Amende réglementaire à Longjumeau FC pour transmission tardive.

FMI NON PARVENUE DU 5 MAI 2024

D4/C

Match n° 26779322 * Villabé ETS 2 / Evry FC 4

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.



Match remis du 7 avril 2024 à jouer le mercredi 15 mai 2024 à 19 h 00, sous réserve de l'éclairage

St Michel FC 91 2 / Tremplin Foot 2 * D4/D

Match remis du 19 avril 2024 (sans date) à jouer le mercredi 15 mai 2024 à 19 h 00, sous réserve de l'éclairage, au stade de la ferme à Boussy St Antoine (terrain synthétique)

Boussy-Quincy FC 2 / St Germain Saintry 2 * D4/D

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Paray FC 2 / Benfica Yerres 1 * D4/C

Villabé ETS 2 / Plessis Pâté ES 1 * D4/C

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs

St Germain Saintry 2 / Orsay Bures FC 1 * D4/D

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match de Coupe de France).

Match n° 26779915 remis au 4 mai 2024

Tremplin Foot 2 / Janville Lardy ASL 1 * D4/D

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Janville Lardy ASL 1.

Amende réglementaire à Janville Lardy ASL pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

Match n° 26778799 du 5 mai 2024

Coudraysien FC 1 / Ste Geneviève FC 2 * D4/B

Demande de Coudraysien FC de changement d'heure via Footclubs le 2 mai 2024.

Accord de Ste Geneviève FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à Coudraysien FC pour demande tardive.

Match n° 26101432 remis au 8 mai 2024

Arpajonnais RC 1 / Courcouronnes FC 1 * D2/A

Demande de Courcouronnes FC de changement de date via Footclubs.

Refus d'Arpajonnais RC.

Refus de la Commission (motif non valable).

La Commission maintient la rencontre le 8 mai 2024 à 15 h 00.

Match n° 26101547 remis au 12 mai 2024

Brunoy FC 2 / Paray FC 1 * D2/B

Demande de Brunoy FC de changement d'heure via Footclubs.

Courriel de Paray FC.

Refus de Paray FC.

Refus de la Commission.

La Commission maintient la rencontre à 12 h 00.



Match n° 26779878 remis au 12 mai 2024

Boussy-Quincy FC 2 / Trois Vallées-Ollainville ENT 2 * D4/D

Reprise du dossier.

La Commission programme le match à 12h 00 au stade de la ferme à Boussy St Antoine (terrain synthétique).

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 28 AVRIL 2024

D2/A

Match n° 26100909 * Juvisy Académie 1 / Draveil FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

La Commission demande un rapport à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 14 mai 2024.

Demande de changement de date, d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Verrières le Buisson 1 / Pays Limours ENT 1 * D2/B du 9 mai 2024 (remis) au 29 mai 2024 à 20 h 00 au stade Robert Desnos n°2 (terrain synthétique)

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 26776119 remis au 9 mai 2024

Arpajonnais RC 2 / St Germain Saintry 1 * D3/B

Courriels d'Arpajonnais et St Germain Saintry.

Accord des deux clubs pour jouer le 19 mai 2024.

Accord de la Commission.

La Commission demande au club d'Arpajonnais RC d'utiliser l'application Footclubs pour faire ses demandes.

Match n° 26100714 remis au 12 mai 2024

Palaiseau US 2 / Val Yerres Crosne 2 * D1

Demande de Palaiseau US de changement d'heure et de terrain via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 12 mai 2024 à 13 h 00 sur le terrain en herbe.

Match n° 26776035 remis au 12 mai 2024

Courcouronnes FC 1 / St Germain St Pierre 1 * D3/B

Demande de St Germain St Pierre de changement de date et d'heure via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 12 mai 2024 à 13 h 00.

Match n° 26775874 du 26 mai 2024

Villebon SPF 1 / St Michel FC 91 2 * D3/A

Courriel de Villebon SPF.



Arrêté Municipal de fermeture.
La Commission reporte la rencontre au 19 mai 2024.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUES DU 28 AVRIL 2024

D1

Match n° 26116479 * Verrières le Buisson 1 / St Germain Saintry 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

D4/B

Match n° 26119330 * Savigny Foot CO 2 / Val Yerres Crosne 1

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 3 mai 2024 à 19 h 41.

Amende réglementaire à Savigny Foot CO pour transmission tardive.

Match n° 26119331 * Antillais Vigneux 1 / Ballainvilliers AS 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Match n° 26119334 * Jeunesse Etampoise 2 / Vert le Grand US 3

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 14 mai 2024.

FMI NON PARVENUES DU 5 MAI 2024

D2/A

Match n° 26116926 * Villabé ETS 1 / Linas Montlhéry ESA 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

D2/B

Match n° 26117149 * St Michel FC 91 1 / Ollainville AS 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.



D3/C

Match n° 26118392 * Saclas Méréville US 1 / St Germain lès Arpajon 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 5 mai 2024 à jouer le mercredi 15 mai 2024 à 20 h 00, sous réserve de l'éclairage

Plateau Saclay ES 2 / Evry FC 2 * D3/B

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Fontenay le Vicomte FR 1 / St Germain lès Arpajon 1 * D3/C du 9 mai 2024 (remis) au 19 mai 2024

Accord de la Commission.

+45 ANS

FMI NON PARVENUES DU 28 AVRIL 2024

Poule B

Match n° 26755320 * Bondoufle AMC 4 / Les Vieux du foot 4

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 14 mai 2024.

Poule D

Match n° 26756158 * Boussy-Quincy FC 4 / Villemoisson FC 4

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 14 mai 2024.

FMI NON PARVENUES DU 5 MAI 2024

Poule C

Match n° 26755416 * Longjumeau FC 4 / Wissous FC 4

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Poule F

Match n° 26758348 * Lisses Foot 4 / St Chéron ES 4

1^{ère} demande



La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 14 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement de date via Footclubs

Palaiseau US 4 / Les Lusitaniens 4 * Poule D du 8 mai 2024 au 19 mai 2024

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué.

Match n° 26755406 remis au 8 mai 2024

Tournelles Concy 4 / Wissous FC 4 * Poule C

Demande de Tournelles Concy de changement de date via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 8 mai 2024.

+55 ANS

Feuilles de match non parvenues du 28 avril 2024 – 1^{ère} demande

Match n° 26759949 * Fleury 91 FC 6 / Val Yerres Crosne 6 * Poule A

Match n° 26760751 * Ris Orangis US 6 / Villabé ETS 6 * Poule B

La Commission demande la feuille de match ou sa copie aux clubs recevants pour sa réunion du 14 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Match n° 26760846 du 26 mai 2024

Villebon SPF 6 / Orsay Bures FC 6 * Poule C

Arrêté Municipal de fermeture.

La Commission avance la rencontre au 19 mai 2024.